LA LANGUE GASCONNE AU MOYEN ÂGE

Tous les linguistes qui ont travaillé sur les origines du gascon ont souligné qu’il s’agissait d’une langue romane ayant un substrat « aquitain » ou basque (ou plutôt proto-basque). En 2002 et 2009, Jean-Pierre Chambon, professeur à la Sorbonne (Paris IV), et Yan Greub, chercheur au CNRS, ont publié deux études tentant de retracer les origines du gascon. Selon eux, il serait apparu au cours du VIe siècle ap. J.-C. et « du point de vue de la linguistique génétique, auquel nous nous plaçons exclusivement, le gascon ne saurait être considéré comme un dialecte de l’occitan » (1).

Selon l’érudit irlandais Virgile le Grammairien, dit de Toulouse (fin VIe – début VIIe siècle), car basé dans cette ville, les Bigourdans avaient une prononciation très particulière en parlant latin, ce qui pourrait déjà indiquer une particularité gasconne (2).

Bien plus tard, au début du IXe siècle, Claude, évêque de Turin (816-828), d’origine espagnole, s’inspirait d’un écrit de l’anglais Bède le Vénérable (v. 672-735) pour décrire les nations parlant latin à son époque (3) :

« Par exemple, bien que la langue latine soit une, elle comprend plusieurs nations en son sein, telles que celles bien connues de nos jours que sont les Francs, les Gaulois, les Italiens (appelés aussi Romains), les Lombards, et les Espagnols, les Africains, les Asturiens et les « Vascones ». »

On pourrait croire que cette liste est fautive puisqu’elle inclue des Africains parlant latin, mais en fait nous savons par ailleurs que le sud-ouest de la Tunisie actuelle parlait encore une langue d’origine latine jusqu’au moins le XIVe siècle (4). Les « Vascones » de langue latine mentionnés ici dans le latin du texte original de Claude ne peuvent être que ceux que l’on appela par la suite les Gascons.

Du VIIe au XIe siècle, il est en effet impossible de distinguer dans les textes latins des Gascons et des Basques puisque seul le terme latin Vascones (au nominatif pluriel) s’appliquait aux deux populations, alors considérées comme une seule et unique « nation ». Il faut attendre l’apparition des premiers textes en langue vernaculaire (XIe siècle) pour voir les Gascons distingués des Basques (5).

La spécificité linguistique du gascon est soulignée par le troubadour Raimbaut de Vaqueiras (+ 1207) dans sa chanson multilingue (descort) Eras quan vey verdeyar (vers 1190 – vers 1200).

Descort multilingue avec une strophe en « roman » ou « provençal », une en lombard, une autre en gascon et une dernière strophe en galaïco-portugais.

Voici celle écrite en gascon (6) :

Dauna, io mi rent a bos,

Coar sotz la mes bon' e bera

Q'anc fos, e gaillard' e pros,

Ab que no.m hossetz tan hera.

Mout abetz beras haisos

E color hresc' e noera.

Boste son, e si.bs agos

No.m destrengora hiera.

(Dame je me rends à vous, car vous êtes la meilleure et la plus belle et joyeuse et noble qui fût jamais, pourvu que vous ne fussiez pas tant si farouche. Vous avez les traits forts beaux et votre peau est fraîche et jeune. Je suis à vous, et si je vous avais, il ne me manquerait rien).

La première mention connue actuellement du nom de gascon pour désigner la langue de la Gascogne date de 1313. Il s’agit d’un acte notarié passé à Garis en « Basse-Navarre » (cette région s’appelait alors Outre-Ports) le 29 novembre 1313 qui évoquait des moulins situés à Labastide-Clairence sur un bras de la rivière Joyeuse « dit en gascon la Sotzcabe » (7).

Le 29 juin 1315 se produisent à Rodez, des désordres impliquant des Gascons. Selon un compte-rendu d’enquête rédigé en latin, une jeune fille aurait dit de l’un des soldats qu’ils parlait en gascon : « ipse dixit in Vasconico : “Ubretz, […]” » (Ce dernier dit en gascon : « Ouvrez ! ») (8).

Dans les documents locaux gascons, on trouve parfois le terme générique de roman (romans) pour désigner la langue romane vernaculaire locale. Elle était ainsi opposée au latin, la langue des lettrés de l’époque. Mais ce terme était pan-européen. On le trouvait employé non seulement dans des régions voisines de la Gascogne comme par exemple la Navarre ou le Toulousain, mais également en Rouergue ou encore bien plus loin en Lorraine. Mais ce nom générique n’excluait pas automatiquement celui de gascon. Ainsi en 1431, les habitants de Montory, en Soule, obtiennent la traduction « en romans et bon gascon » de la confirmation latine de leurs privilèges par le duc de Lancastre Jean de Gand en 1383 (9).

Les témoignages nommant le gascon sous ce nom se multiplient aux XIVe et XVe siècles :

– vers 1370-1371 le célèbre musicien et poète champenois Guillaume de Machaut repère un grand seigneur gascon du Bordelais à sa langue (10) :

Florimont de Lesparre a non.

Nez est dou païs de Gascongne,

Si com la langue le tesmongne;

(« Florimont de Lesparre il a pour nom : il est né du pays de Gascogne, comme sa langue en témoigne »).

Au début des années 1380 à Florence (Toscane) : « l’évêque de Gyor [en Hongrie], frère mineur [dominicain], et gascon de langue » (il vescovo di Giurino, frate minore, e Guascone di lingua) (11).

– le chroniqueur valenciennois Jean Froissart, qui fut à Orthez, en 1388, l’hôte du célèbre comte de Foix - vicomte de Béarn Gaston Fébus, rapporte que celui-ci lui parlait « non pas en son gascon, mais en bon et beau français » et lui prête ces paroles, à propos du mystérieux informateur du seigneur de Coarraze, en Béarn : « Vous m’avez dit qu’il parle le gascon comme moi ou vous » (12) ;

– lors du procès du comte de Pardiac Guiraut d’Armagnac, accusé de sorcellerie envers son parent le comte Bernat VII d’Armagnac (1391-1418), son accusateur, un Rouergat, le cite en languedocien, mais après l’avoir mentionné comme « parlan en son gascon » et « en son gascon parlan » (parlant en son gascon) (13) ;

– le 31 mars 1417, Thomas Polton, ambassadeur du roi d’Angleterre Henri V auprès du concile de Constance réuni pour faire cesser le Grand Schisme, conteste l’inclusion des délégués de la couronne d’Angleterre au sein des délégués d’une vaste « nation allemande » et demande la création d’une « nation anglaise » pour ce concile. La diversité linguistique est l’un de ses arguments de poids (14) :

« Là où la nation française [= le royaume de France] a, dans sa majorité, un seul parler qui est partout compréhensible dans chaque partie de cette nation, au sein de la nation anglaise ou britannique [= la couronne d’Angleterre], il y a cependant cinq langues, et l’on peut dire qu’aucune ne permet pas la compréhension des autres. Il y a l’anglais, que les Anglais et les Écossais ont en commun, le gallois, l’irlandais [= le gaëlique], le gascon et le cornique. ».

– en 1442, selon le journal d’un Anglais accompagnant une délégation officielle anglaise à Bordeaux, on doit envoyer à La Réole, alors assiégée par les Français, « un frère des ordres, pour écouter les confessions des Anglais qui ne savent pas comprendre le français ou le gascon du lieu » (15).

- En juin 1453, une armée française pris le château de Chalais (Saintonge) dont la garnison était composée d’Anglais et de Gascons, ces derniers étant distingués par leur langue (16) :

« après qu’on eut interrogé tous les prisonniers dont il y avait grand nombre, ceux qui furent trouvés de la langue de Gascogne furent décapités et eurent les têtes tranchées ; et les autres, étants de la nation d’Angleterre furent mis à finance [rançonnés] ». (Chronique de Mathieu d’Escouchy, un Picard).

Il n’est donc pas étonnant que la langue de Gascogne – le terme langue équivalent souvent à l’époque au mot actuel « peuple » - ait été perçue comme une langue étrangère à la langue usitée couramment à Toulouse (nommée « romans ») par l’académie littéraire du Gay Saber de Toulouse dans sa grammaire nommée les Leys d’amors. La plupart des auteurs citent un fameux passage de la version de cette grammaire rédigée par le Toulousain Guilhem Molinier en 1356, mais une version antérieure écrite avant 1341 insiste encore plus sur ce caractère (17) :

« car nous ne nous servons des langages étrangers dans nos compositions en roman (romans), que de la manière que nous avons énoncée plus haut, et nous appelons langages étrangers (apelam lengatge estranh) les langues, comme le français, l’anglais, l’espagnol, le gascon (gasco), le lombard. Et puisque nous regardons comme étrangère la langue de Gascogne (la lenga de Gascuenha reputam per estranha), nous ne devons pas nous servir de pareils mots, quoique qu’ils soient d’usage en Gascogne ; car les Gascons emploient souvent de mauvais mots, comme lorsqu’ils di­sent nagalhard et naguiraude, pay, fray et ainsi de beaucoup d’autres. ».

Encore au début du XVIe siècle, le gascon était désigné comme une langue à part entière dans des documents rédigés à Fontarrabie (Guipuscoa, Espagne):

« En langue gasconne » (en lengua gascona), 1517 (18) . Et en 1519 les statuts de la confrérie des marins de San Pedro de Fontarrabie sont traduits « de la langue gasconne en la langue castillane » (Se transladó esta rola de la dicha comfradía de lengoa gascona a lengua castellada) (19).

Ce nom de « langue gasconne » pour désigner strictement le gascon est encore utilisé couramment au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle.

Au final dans tous les textes médiévaux que j’ai pu compulser, un seul, écrit par un auteur parisien (Geoffroi de Paris), indique qu’un Gascon – le pape Bordelais Clément V- parlait la langue d’oc. Mais il a écrit du début du XIVe siècle (entre 1313 et 1317), à une époque où ce terme était appliqué très lâchement par les Parisiens, depuis une époque très récente, à tout le sud du royaume de France, je rappelle ici que le roi d’Angleterre était vassal du roi de France pour la Gascogne occidentale depuis 1259, et il semble qu’il l’utilisa ici pour souligner l’âpreté au gain de ce pape et plus généralement des hommes de la langue d’oc (20) :

L’apostoille, qui sot du droit,

Climent Quint, ainsi s’appela,

Et Gascoing de la langue la

Que l’en apele Langue d’O,

Qui cler ot quant l’en li dit :

« Do ».

(L’apôtre qui sort du droit,

Clément V ainsi s’appela,

et Gascon de la langue

que l’on appelle la langue d’oc,

qui entend clair quand l’on dit :

“donne”.)

(1) Chambon, J.-P. et Greub, Y., « L’émergence du protogascon et la place du gascon dans la Romania », La voix occitane, Actes du VIIIe Congrès de l’Association internationale d’études occitanes (A.I.E.O.), Bordeaux 12-17 octobre 2005, Pessac, 2009, pp. 787-794, citation p 789. Et des mêmes « Note sur l’âge du (proto)gascon », Revue de linguistique romane, n° 263-264, 2002, p 473-495.

(2) Dinguirard (J.-C.), « Aux origines du gascon », Travaux de linguistique et de littérature publiés par le Centre de philologie et de littératures romanes de l’Université de Strasbourg - XV - 1, 1977, pp. 242-3 et « Virgile de Toulouse et l’état linguistique de l’Aquitaine au VIe siècle », Via Domitia n° 27, 1982, pp. 57-61.

(3) Idomir Allen, M., « The Chronicle of Claudius of Turin », in After Rome’s Fall. Narrators and Sources of Early Medieval History. Essays presented to Walter Goffart, ed. A.C. Murray, Toronto-Buffalo-London, 1998, pp. 305-306. L’original latin cité par l’auteur et traduit ici par nous se trouve dans le manuscrit c-9/69 de la Bibliothèque capitulaire de Monza (Italie), folio 70r.

(4) Afrique ou en arabe Ifriqiya désignait au Moyen Âge la région comprenant la Tunisie actuelle, l’Algérie orientale, ainsi que la Lybie occidentale. Au XIIe siècle selon le géographe arabe Al-Idrissi, les habitants de Gafsa (sud-ouest Tunisie) « parlaient la langue latine d’Afrique »; et au XIVe siècle, Ibn Khaldun, natif de Tunis, mentionne les habitants latinophones d’un village du sud-ouest de l’actuelle Tunisie.

(5) Au XIe siècle, l’auteur, probablement rouergat, de la Chanson de Sainte Foy distingue bien la Basconia de la contrée des Gascons : « Tota Basconn’ et Aragons, E l’encontrada delz Gascons » (vers 23), « Toute la Basconie et l’Aragon, Et la contrée des Gascons ». Il précise même que les habitants d’Agen sont des « païens gascons » (vers 60, li pagan Gascon) et que les habitants du Val d’Aran (Espagne), aujourd’hui de langue gasconne, étaient alors encore Basques (vers 384, Cisclaun.l Bascon qe son d’Aran : les Basques qui sont du [Val] d’Aran hurlent). Ou au moins le souvenir de leur « basquitude » subsistait au XIe siècle même s’ils étaient alors Gascons. In La Chanson de Sainte Foy, éd. Hoepffner (E) et Alfaric (P), Paris-Oxford, 1926.

(6) The poems of the troubadour Raimbaut de Vaqueiras, éd. J. Linskill, La Hague, 1964, p 193 (vers 25-32).

(7) Garcia Larragueta, S., Documentos navarros en lengua occitana, Saint-Sébastien, 1990, p. 267 : Un moliar et moliars en la dite Bastide sobre l’augue a part de la Gayose, en gascon dite la Sotzcabe (Un moulin et des moulins en la dite bastide [de Labastide-Clairence], sur le bras de la Joyeuse dit en gascon la Sotzcabe). Document original : Archivo Real y General de Navarra, Pampelune, Comptos, caj. 6, n.° 25.

(8) Archives départementales de l’ Aveyron, Rodez, C 1418, folio 19, cité par Ann Bristow dans 14th Century Rodez, thèse de doctorat non publiée de l’Université d’Oxford, 1976, p. 29.

(9) Le for d’Oloron, édition critique, éd. J. Dumonteil, et B. Cheronnet, Oloron, 1980, p 168.

(10) La prise d’Alexandrie ou Chronique du roi Pierre Ier de Lusignan, par Guillaume de Machaut, publié par M. L. de Mas Latrie, Genève, 1877, vers 4700-4703, p 142-143.

(11) Cronaca fiorentina di Marchionne di Coppo Stefani, rubrique 873, une chronique écrite par le florentin Baldassarre Bonaiuti, + 1385. Publié dans Raccolta degli storichi italiani, éd. L. A. Muratori, t. 30, Città di Castello, 1903, p 380.

(12) Œuvres de Froissart, Chroniques, éd. K. Lettenhove, t. XI, Bruxelles, 1873, pp. 85 et 196.

(13) Documents relatifs à la chute d’Armagnac-Fézensaguet, éd. P. Durrieu, Paris-Auch, 1883, pp. 63-65.

(14) Texte latin original dans : Hardt, H. von der, Magnum Oecumenicum Concilium Constantiense, t. V, Frankfort et Leipzig, 1699, col. 93.

(15) « Journal of Thomas Bekynton to Bordeaux », Official Correspondance of Thomas Bekynton, éd. G. Williams, vol. 2, Londres, 1872, p 205 (5-6 octobre 1442).

(16) Chronique de Mathieu d’Escouchy, t. II, éd. G. du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, p 31.

(17) Édition et traduction par M. Gatien-Arnoult dans ses Monumens (sic) de la littérature romane, t. 2, Toulouse, 1842, p 388-389.

(18) Colleccíon documental del archivo municipal de Hondarrabia. Tomo III (1374-1520), Fuentes documentales medievales del País Vasco, éd. R. Ayerbe Iríbar, I. Irixoa Cortés, J. A. Lema Pueyo et J. Moya, Saint-Sébastien/Donostia, 2013, p 394.

(19) Documentacíon medieval de los archivos municipales de Pasaia y Lezo (1361-1520), Fuentes documentales medievales del País Vasco, éd. I. Irixoa Cortés, Saint-Sébastien/Donostia, p 338.

(20) La chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris, éd. Diverrès (A.), Strasbourg, 1956, p. 115, vers 1183-1188.